

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY

En exécution de l'arrêté n°A2021-172 de Monsieur le Maire de Fontenay-le-Fleury en date du 21 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Fontenay-le-Fleury aura lieu pendant trente-quatre jours consécutifs :

**Du lundi 11 octobre 2021 à 8h30 au samedi 13 novembre 2021 à 12h00.**

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 07 septembre 2021, a désigné Monsieur Christian LAMARCHE, Architecte-urbaniste, conducteur d'opérations, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.fontenay-le-fleury.org> ;
- en version papier au siège de la commune de Fontenay-le-Fleury, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, Place du 8 Mai 1945 à Fontenay-le-Fleury, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et aux jours et heures de présence du commissaire enquêteur.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la commune de Fontenay-le-Fleury à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville de Fontenay-le-Fleury ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01.30.14.33.00 et à l'adresse mail : [mairie@fontenay-le-fleury.fr](mailto:mairie@fontenay-le-fleury.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Fontenay-le-Fleury ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Hôtel de Ville de Fontenay-le-Fleury, Place du 8 Mai 1945, 78330 Fontenay-le-Fleury), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [rlp@fontenay-le-fleury.fr](mailto:rlp@fontenay-le-fleury.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Fontenay-le-Fleury, situés à l'Hôtel de Ville, Place du 8 Mai 1945 à Fontenay-le-Fleury pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- le samedi 23 octobre 2021 de 8h30 à 12h00 ;
- le mercredi 27 octobre 2021 de 16h00 à 20h00 ;
- le samedi 13 novembre 2021 de 8h30 à 12h00 ;

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Fontenay-le-Fleury ainsi que sur son site internet (<https://www.fontenay-le-fleury.org>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Fontenay-le-Fleury.